



Propriétaire ayant trop perçu de la caf

Par **SabrinaMary**, le **19/03/2019** à **19:14**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un logement et je percevrai l'APL de mon locataire directement de la Caf. J'ai reçu un courrier en février m'informant que ma locataire avait quitté mon logement depuis août 2018 et de ce fait que je devais leur rembourser le trop perçu de août à décembre soit 1972 euros. Or pour nous elle occupait toujours le logement. Elle nous a résilié le bail en mars 2019. J'ai envoyé tous les justificatifs à la caf dont une attestation de ma locataire mais ils continuent de m'envoyer des courriers pour que je rembourse les sommes perçues. Que dois-je faire, je suis perdue car actuellement au chômage je n'ai pas les moyens de rembourser ?

Merci d'avance de votre retour

Cordialement

Sabrina Mary